

Le 7 juin 2010

Séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 7^e jour de juin 2010 à 20h00 au lieu ordinaire des délibérations, 194 route 138 à Cap-Santé et ce, en conformité avec la Loi sur les cités et villes pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Jean-Yves Nobert ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

1- M. Gilles Papillon	4- M. Vic Godin
2- M. Léo Jacobs	5- M. Denis Jobin
3- M. Mario Denis	6- M. Michel Bertrand

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. le maire Jean-Yves Nobert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Avis de convocation – Reconnaissance

Tous les membres présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour joint à cet avis et ce, dans les délais requis.

(10-06-204) Ordre du jour – Adoption

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Papillon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-205) Voirie – Amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil demande une subvention de 55 000,-\$ pour des travaux d'asphaltage de 180 000,-\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-206) Levée de la séance spéciale - Adoption

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance spéciale soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Maire

Secrétaire-trésorier

Le 14 juin 2010

Séance régulière du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 14e jour de juin 2010 à 19h00 au lieu ordinaire des délibérations, 194 route 138 à Cap-Santé et ce, en conformité avec la Loi sur les cités et villes pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Jean-Yves Nobert ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

2- M. Léo Jacobs
3- M. Mario Denis

4- M. Vic Godin
5- M. Denis Jobin
6- M. Michel Bertrand

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. le maire Jean-Yves Nobert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

(10-06-207)

Ordre du jour – Adoption avec ajout

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé à la table du conseil, tout en y ajoutant les items suivants:

- 7.2) Agente aux dossiers administratifs - Engagement
- 7.3) 5 à 7 – St-Alban
- 7.4) Bacs à ordures
- 7.5) Bureau de poste – Heures d'ouverture
- 7.6) Bureau de poste – Rénovation
- 7.7) M. Jean-Pierre Naud – Félicitations
- 7.8) Jeunes musiciens – Gagnants – Félicitations
- 7.9) Budget

L'ordre du jour demeure ouvert pour la séance.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-208)

Séance régulière du 10 mai 2010 - Procès-verbal - – Adoption

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 10 mai 2010, tel que déposé à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-209)

Séance spéciale du 25 mai 2010 – Procès-verbal - Adoption

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 25 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

QUESTIONS DU PUBLIC NE FAISANT PAS L'OBJET DE CORRESPONDANCE

- *Mme Odette Bisson considère que l'eau coûte assez cher que l'on devrait avoir un endroit où prendre l'eau brute au lieu d'utiliser l'eau traitée.*

M. Germain regardera pour trouver un endroit approprié à cet effet.

- *Mme Karine Thibodeau demande que l'on étende les tas de terre avoisinant la rue des Sureaux.*

Ce sera fait cette semaine ou la semaine prochaine.

- *M Jean-Guy Gagnon se plaint de la vitesse sur la rue Richard tant des automobilistes que bien souvent des autobus scolaires et des véhicules de police.*

On va voir ce qui peut être fait et l'on sait que ce n'est pas seulement sur la rue Richard. On mettra une figurine de 30 km/heure.

Il se plaint en plus du bruit et de la malpropreté chez des gens de son voisinage.

- *M. Guy Cayer demande si l'on va parler de la vente d'une partie de la rue Leclerc qui a été déterminée par le nouveau cadastre (surlargeur). On en reparlera dans la correspondance.*

M. Guy Cayer considère que ce sont les petites voitures qui font du bruit (musique, vroum-vroum, etc) et non les motos.

- *M. Normand Pelletier demande l'installation de deux arrêts face au 105 Vieux Chemin pour diminuer la vitesse.*

Le conseil va se prononcer plus tard sur cette demande

- *M. Énard Leclerc a reçu une amende de la part de la S.Q. dû à une défektivité de son alarme (vol)*

On lui explique que l'on n'a pas de contrôle sur leurs interventions. Ce ne sont pas les pompiers et le règlement en cause est bien valide. On en parlera avec notre parrain à la S.Q.

- *Mme Georgette Barrette nous entretient d'un gala qui sera organisé en 2011 dans une des municipalités de la M.R.C. de Portneuf.*

M. Nobert a reçu l'information de Mme Marie-Claude Demers et transmettra à M. Denis Jobin le communiqué pour que la Ville puisse s'inscrire comme hôte de cet événement.

Dossiers traités en priorité

(10-06-210)

C.C.U. – Séance du 17 mai – Entérinement du procès-verbal

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 17 mai et fait siennes les recommandations y apparaissant.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-211)

C.C.U. – Séance du 31 mai – Entérinement du procès-verbal

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 31 mai et fait siennes les recommandations y apparaissant, sauf en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Gauthier.

Son dossier sera rediscuté par le C.C.U. à sa séance du 5 juillet.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-212)

12 Place de l'Église – Terrasse – Marge de recul avant – Dérogation mineure – Adoption

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil rend réputées conformes la construction d'une terrasse (café-terrasse) à une distance de 0 m de la ligne avant, sans empiéter dans l'emprise de rue, au lieu d'être à une distance de 60 cm, tel que stipulé à l'article 8.2.1 du règlement de zonage #405 et l'installation d'une enseigne à une distance de 0 m de la ligne avant, sans empiéter dans l'emprise de rue, au lieu d'être à une distance de 1 m, tel que stipulé à l'article 11.1.2 du règlement de zonage #405. La propriété affectée est située à l'intérieur de la zone Rh-5, au 12 Place de l'Église, lot 3 833 459 du cadastre du Québec.

Malgré cette reconnaissance, la Ville de Cap-Santé se dégage de toute responsabilité advenant un bris de ces constructions lors de travaux faits par la Ville ou lors du déneigement.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-213)

324 chemin du Bois-de-l'Ail – Résidence non alignée

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil rend réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale dont l'alignement est non parallèle au chemin du Bois-de-l'Ail au lieu d'être implantée parallèlement à la ligne de rue, tel que stipulé à l'article 6.1.2 du règlement de zonage #405.

La propriété affectée est située sur le lot 3 834 311 (adresse projetée : 324, chemin du Bois-de-l'Ail).

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-214)

Demandes PIIA – Juin 2010 - Adoption

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil accepte les demandes faites dans le cadre de l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de Cap-Santé, le tout en entérinant les précisions et conditions formulées par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors des séances du 17 et du 31 mai 2010, comme suit :

- 2, côte du Quai – Abattage de 4 arbres morts dans la falaise
- 12, Place de l'Église – Installation d'une enseigne commerciale fixée au sol et construction d'une terrasse commerciale en cour avant
- 30, Place de l'Église – Élagage d'arbres dans la falaise
- 24-26, Place de l'Église – Remplacement du revêtement extérieur et ajout de deux nouvelles fenêtres sur le mur arrière de la maison
- 12, côte du Quai – Remplacement du revêtement extérieur des murs de la maison et travaux d'aménagement paysager
- 75, rue du Roy – Remplacement du revêtement de toiture de la maison
Agrandissement du patio arrière
Construction d'un toit au-dessus des galeries avant et arrière
Construction d'un portique sur une partie de la galerie avant
Pavage de l'entrée de cour en asphalte
- 32, rue Guillot – Construction d'un garage attenant à la maison

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-215)

12, Place de l'Église – Demande d'usage conditionnel – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

**EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

D'autoriser les usages conditionnels « restaurant » au rez-de-chaussée du bâtiment et « café-terrasse » dans la cour avant de la propriété située au 12, Place de l'Église sur le lot 3 833 459 du cadastre du Québec, et ce, aux conditions suivantes :

- Les articles 3.6 et 3.8 du règlement #409 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'affichage commercial et l'aménagement de terrasse de restauration devront être respectés lors des travaux;
- Les critères indiqués aux articles 5.3.1, 5.3.2 et 5.3.3 du règlement #410 relatifs aux usages conditionnels devront être respectés en tout temps;
- La terrasse devra être conçue de façon à ce qu'elle se démarque visuellement de la galerie actuelle afin de ne pas altérer le caractère patrimonial du bâtiment;
- Les bacs à déchets réservés au commerce devront être camouflés de façon à ce qu'ils ne soient pas visibles de la voie publique et à limiter les odeurs qui pourraient s'en dégager.
- Les usages ne devront pas générer des nuisances, telles que du bruit, susceptibles de troubler la tranquillité du voisinage.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Zone résidentielle créée Rc-11 à même une partie des zones Rb-31 et M-10

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Léo Jacobs présentera, lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage #405 afin de créer une zone résidentielle de haute densité (Rc-11) à même une partie des zones Rb-31 et M-10.

Parcs des Berges – Feux à ciel ouvert

Il semble que le problème soit réglé concernant les feux à ciel ouvert au Parc des Berges, à Donnacona. Il y aurait des règles strictes de ne pas utiliser n'importe quel combustible qui créerait des émanations nauséabondes.

CORRESPONDANCE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Aucune demande pour le moment.

CORRESPONDANCE JUGÉE IMPORTANTE ET RÉSOLUTIONS RELATIVES

(10-06-216)

Étangs aérés – Mesure d'accumulation – Contrat

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil engage M. Yves Payette pour effectuer des mesures d'accumulation des boues dans les étangs aérés conformément à sa proposition datée du 20 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-217)

Salle Albert-Fortier – Gouttières

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil engage L.M. Landry pour effectuer le remplacement d'une partie des gouttières (descente) à la salle Albert-Fortier pour un montant de 608,-\$, plus taxes, selon la proposition du 19 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-218)

Formation d'instructeur « Autosauvetage »

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'inscription de M. Jean Girard au cours de formation d'instructeur « Autosauvetage » au coût de 451,50 \$, taxes incluses, donné par l'École nationale des pompiers, les 10, 11 et 12 septembre à Montmagny.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-219)

Rallye estival - Commandite

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le versement d'un montant de 250,-\$ au Comité du rallye estivalier offert aux touristes et gens d'ici, durant l'été. On autorise qu'il soit annoncé sur notre site Web.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-220)

Fêtons les villages – Demande d'utilisation d'équipements

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
APPUYÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil considère qu'il n'y a pas lieu de prêter le camion 18-98 à un comité de la Ville. Ce conseil préfère offrir qu'un employé des Travaux publics se déplace pour répondre à la demande du comité Fêtons les villages.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-221) **Obligation de 15 152,-\$ - Paiement d'intérêt**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le versement d'un montant de 760,08 \$ représentant l'intérêt 2009 sur l'obligation de 15 152,-\$ pour le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cap-Santé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-222) **Entretien ménager – Engagement**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'engagement à contrat de M. Benoit Noreau selon les tarifs qu'il nous a fournis, pour effectuer le nettoyage du Centre La Rencontre, de la salle Albert-Fortier et du gymnase de l'école Bon-Pasteur.

Il sera à contrat jusqu'au début avril 2011.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-223) **Fondation du patrimoine de Saint-Casimir – Achat de deux billets**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil mandate M. le maire et sa conjointe pour représenter la Ville de Cap-Santé à l'occasion de la 4^e Édition de la classique de la Fondation du patrimoine de Saint-Casimir et autorise l'achat de deux billets pour le souper à 45,-\$/personne.

Le souper aura lieu à 18h30 à l'Auberge du Couvent à Saint-Casimir.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-224) **Club FADOQ – Commandite Épluchette de blé-d'Inde**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le versement d'un montant de 200,-\$ au Club FADOQ de Cap-Santé pour l'organisation de son activité « Épluchette de blé-d'Inde » qui aura lieu le 18 août 2010.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (R.R.G.M.R.P) –
Diverses soumissions**

M. Léo Jacobs explique les soumissions reçues :

Chemin du site
Reconstruction et pavage

Adjudication

Construction et pavage Portneuf
Montant : 195 349,39 \$, taxes inc..

Construction d'un garage	CYM Construction Montant : 144 000,-\$, taxes incl.
Puits d'observation	Laforest Nova Aqua inc. Montant : 9 383,86 \$

ainsi que des soumissions pour les ordures, collecte mécanisée et matières putrescibles.

L'obligation d'un 3^e bac est discutée mais ce n'est pas pour tout de suite.

(10-06-225)

Coffre à outils – Achat

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil achète de Monsieur Roger Godin un coffre à outils pour un montant de 600,-\$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.P.M.A.Q. – Congrès

Le Conseil considère qu'il n'y a pas lieu de s'inscrire au congrès de l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec.

Service Incendie – Station de remplissage complète

Le Conseil reporte au prochain mois sa décision sur cette demande du Service Incendie. En fait, il attend le rapport de Monsieur Guy Germain sur les avantages de cet équipement.

(10-06-226)

41, rang Saint-Joseph – Station de pompage – Rénovation du toit - Engagement

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil engage Construction Ser-Bourg de Cap-Santé pour la rénovation du toit de la station de pompage au 41, rang Saint-Joseph à un coût de 12 869,39\$ plus taxes, et ce, tel que décrit dans une lettre datée du 2 juin 2010.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-227)

Secteur Noreau – Plan de rue – Plan et devis B.P.R.

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine le choix de la firme B.P.R. Infrastructures Inc. pour l'élaboration des plans et devis de la rue Noreau ainsi que de la rue projetée suite au plan préliminaire et accepté par la Ville pour le développement résidentiel de Promohab Québec Inc., et ce, selon une proposition détaillée dans une lettre datée du 26 mai 2010 et signée par B.P.R. Infrastructures Inc. au montant de 16 000,-\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-228) **Salaire ajusté de Madame Véronique Lille**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'ajustement à partir de la paie du 14 juin 2010 d'un montant de 0,28\$/heure pour l'année 2010 et de 0,85\$/heure à partir du 1^{er} janvier 2011 sur le salaire de Madame Véronique Lille.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-229) **Limites de vitesse - Communiqué**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil est d'accord que l'on poste un communiqué à tous les contribuables de Cap-Santé demandant leur avis sur la problématique des limites de vitesse sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Manoir Cap-Santé Inc. – Demande d'aide en cas de sinistre

Le conseil demande que l'on rencontre les responsables du Manoir Cap-Santé Inc. au sujet de leur demande et de l'avenir projeté de cette résidence pour personnes retraitées en légère perte d'autonomie et en convalescence.

(10-06-230) **Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics**

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂ ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du code de la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser une geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

**IL PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

QUE la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leur projet;

QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

QUE la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec;

QUE le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec;
- le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- La Coalition BOIS Québec.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-231)

Camion de déneigement – Adjudication de contrat

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adjuge à Freightliner Québec Inc. le contrat de fourniture d'un camion avec équipement complet de déneigement au prix de 190 535,-\$ plus taxes, tel que soumissionné et en respect avec toutes les clauses du devis de soumission.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-232)

Rue Leclerc – Excédant de rue

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise la vente d'une partie de terrain excédentaire de la rue Leclerc qui nous a été octroyée suite à la rénovation cadastrale, et ce, pour la somme de un dollars en autant que l'acheteur, Monsieur Guy Cayer, paie pour le cadastre de ces parties et pour le contrat de vente du terrain cédé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-233)

Antivirus Trendmicro – Achat

COMPTE TENU que l'antivirus actuel "Panda" n'est pas encore compatible avec le Windows 2007;

COMPTE TENU que PG Solutions nous offre l'antivirus Trendmicro selon une proposition datée du 9 juin 2010;

COMPTE TENU que l'on ne peut s'exposer à être pollué par des virus extérieurs qui engendreraient des coûts plus élevés que le remplacement de notre antivirus actuel;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'achat du logiciel Antivirus Trendmicro pour tous les appareils (7 postes), y compris le serveur, au montant de 735,-\$ plus taxes comprenant l'installation.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(10-06-234)

Politique familiale – Site internet – Félicitations à Monsieur Réal Rivard

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil félicite Monsieur Réal Rivard pour son beau travail effectué sur le site internet de la Ville de Cap-Santé, en particulier tout le travail sur le sondage concernant la Politique familiale.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

Projet l'Orée-des-Bois – Affichage de la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse

Le Conseil est d'accord pour que la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse insère son logo corporatif sur notre affiche du projet domiciliaire "Orée-des-Bois".

(10-06-235)

Félicitations aux gagnants

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil demande d'envoyer des félicitations aux personnes suivantes :

- Émily Cabot – Piano – Médaille d'or;
- Raphaël Cayer – Piano – Médaille d'argent

Émily a reçu la bourse Blandine Naud-Paré de 500,-\$.
Sophie Boucher a obtenu la bourse Lions (niveau secondaire) de 150,-\$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

(10-06-236) **Comptes payés et à payer au 31 mai 2010 - Entérinement et adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes payés au 31 mai pour un montant de 3 076,64\$ et adopte les compte à payer au 31 mai au montant de 180 858,91\$

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

(10-06-237) **Marge de crédit temporaire – Achat de tractopelle – 89 500,-\$**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'ouverture d'une marge de crédit temporaire de 89 500,-\$ suite à l'achat de la tractopelle, et ce, à la Caisse Populaire de l'Anse de Portneuf, suite à l'acceptation du règlement d'emprunt # 10-167.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

(10-06-238) **Agente aux dossiers administratifs – Engagement contractuel**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil engage Madame Nathalie Picard en tant qu'agente aux dossiers administratifs à partir du 12 juillet 2010, et ce, pour une période d'un an (remplacement d'un congé de maladie). Le salaire sera de 23,-\$/heure plus le 4% de vacances et les congés fériés reconnus.

Le poste est sujet à six mois de probation comme tout autre poste.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

(10-06-239) **Econobois – 5 à 7 – Saint-Alban**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise les membres du conseil à assister au 5 à 7 organisé par la coalition du Bois qui présentera tous les partenaires ayant adhéré à la résolution favorisant l'utilisation du bois dans les constructions.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

Bacs à ordures – Utilisation obligatoire

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Mario Denis donne l'avis de motion qu'il présentera, lors d'une session ultérieure, un projet de règlement obligeant l'utilisation de bacs à ordures adéquats pour la collecte des ordures.

(10-06-240)

Bureau de poste – Heures d’ouverture - Réaménagement

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste de Cap-Santé est fermé entre 12h et 14h actuellement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens terminent leur travail à midi et n’ont, par conséquent, que l’heure du dîner pour aller à la poste;

CONSIDÉRANT QUE cet inconvénient force plusieurs usagers à effectuer un déplacement contraignant dans les villes voisines;

CONSIDÉRANT QU’il serait très utile pour les commerces, les entreprises et les institutions (Ville, MRC) que le bureau de poste soit ouvert aux heures de dîner entre 12h et 14h;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n’occasionne pas d’augmentation de frais, compte tenu qu’il s’agit d’un réaménagement d’horaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Cap-Santé demande aux administrateurs du bureau de poste de Cap-Santé de reconsidérer les heures d’ouverture en les harmonisant avec celles des ville voisines (Donnacona, Portneuf) afin qu’il n’y ait plus d’interruption de service sur les heures du midi.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents

(10-06-241)

Bureau de poste – Rénovations

CONSIDÉRANT QUE notre bureau de poste n’a jamais fait l’objet de rénovations majeures depuis sa construction (plus de 40 ans);

CONSIDÉRANT QUE son état actuel est "lamentable" et ce, depuis longtemps (portes et comptoirs défraîchis, mur ouest troué sur toute sa surface, plancher d’origine usé et désuet, etc.);

CONSIDÉRANT QUE non seulement les usagers y circulent abondamment, mais qu’en plus, une multitude de touristes voyageant en groupe et venant de toute part du monde y déambulent, visitent notre Vieux Chemin reconnu comme étant "une des plus belles rues de village au Canada" (cf. Globe and Mail, 1984);

CONSIDÉRANT QUE les citoyens (nes) sont fiers (ères) de la beauté de leur environnement et que cette désuétude compromet cette image de fierté et de propreté;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens (nes) ont à cœur non seulement de conserver leur bureau de poste, mais qu’ils veulent aussi que les lieux respirent l’harmonie et la convivialité (autant pour le personnel que pour l’image);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Santé investit des ressources financières et humaines importantes afin d’enjoliver ce secteur particulièrement prisé des touristes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Cap-Santé demande que des rénovations importantes soient entreprises afin de corriger cet état de détérioration afin de mieux harmoniser notre bureau de poste avec son milieu environnant.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents

(10-06-242)

Monsieur Jean-Pierre Naud – Félicitations – Bénévolat à l’U.C.C.I.P.

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil offre ses félicitations et remercie sincèrement Monsieur Jean-Pierre Naud pour toutes ces années passées à la barre de l’Union des chambres de commerces et d’industries de Portneuf.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents

(10-06-243)

Comité touristique – Budget révisé

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil ajuste le budget du Comité touristique pour 2010, compte tenu qu’il n’y a pas eu le nombre de semaines subventionnées pour le guide à la Place de l’Église. Le montant est estimé à 3 580,55\$.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents

PÉRIODE RÉSERVÉE AU CONSEIL

RAPPORT DES COMITÉS

- Monsieur Mario Denis s’informe sur le camion citerne qui doit être réparé.

Le directeur général lui indique que l’on devra regarder de près si la réparation est la plus avantageuse solution.

(10-06-244)

Guide touristique – Engagement

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Jobin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l’engagement de Mesdames Sophie Boucher et Andréanne Desprès en tant que guides touristiques à la maison d’accueil au salaire de 9,50/heure plus 4 % de vacances. Elles auront une cédule de travail préparée par le Comité touristique.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents

Comité touristique (M. Michel Bertrand)

En plus de l’engagement de ces personnes, le dépliant des attraits de Cap-Santé devrait être disponible bientôt.

C.B.J.C. (M. Michel Bertrand)

- Les alevins ont été mis à l’eau.
- M. Bertrand a bien aimé sa rencontre avec la Capsa concernant le bassin versant de la rivière Sainte-Anne.

Comité du bruit (M. Michel Bertrand)

- On a tenu notre journée de sensibilisation à Neuville. Elle se tiendra à Deschambault le 3 juillet prochain et celle de Cap-Santé est prévue en août.

Conseil du patrimoine culturel de Cap-Santé (M. Denis Jobin)

- On a apprécié l'inauguration de la Salle Félix-Gatien du presbytère.

O.M.H. de Cap-Santé

Les 11 logements seront rénovés sous peu.

Comité touristique

On vendra des cartes postales au Bureau de poste.

Comité riche en couleurs (M. Vic Godin)

Le Comité est fin prêt pour la tenue de l'évènement.

Comité d'embellissement (M. Vic Godin)

Tous les plants ont été placés et il reste une facture à vous faire parvenir.

- Monsieur le Maire informe le conseil que les préparatifs pour le déneigement avancent ainsi que pour le Centre communautaire.

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

- *M. Jocelyn Gauthier se pose des questions sur le fait que la décision sur sa demande a été reportée.*

Le C.C.U. désire regarder plus à fond celle-ci car une partie de ce développement a déjà fait l'objet de mesures d'exceptions.

- *M. Claude Guay s'informe sur sa dérogation.*

La décision a été prise au début de cette rencontre par l'entérinement des procès-verbaux du C.C.U. Madame Marie-Pierre Beaupré lui communiquera la décision par écrit dans les jours à venir.

- *M. Marcel Lavallée revient avec l'idée d'installer un endroit pour vidanger les égouts de roulottes.*

Ce sera fait et installé au Poste Pétro T au coin du chemin du Bois-de-l'Ail.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Jacques Blais
Secrétaire-trésorier

(10-06-245)

Levée de la séance - Adoption

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertand
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Maire

Secrétaire-trésorier